

Écouter la voix de la Thora

Le verset de la semaine

Paracha Ki Tétzé

« Et à la jeune fille, tu ne feras rien. Elle n'est pas passible de mort, car ainsi que se lève un homme contre son prochain et l'assassine, telle est sa situation. » (Deutéronome XXII, 26)

Le verset traite du cas d'une jeune fiancée assaillie et violée dans un champ, là où nul ne peut lui venir en aide. Le sens simple et direct du verset laisse entendre que le viol est assimilable au meurtre et la victime est innocente de toute faute et il n'y a pas lieu de la condamner de quelque manière que ce soit. Ce verset a des conséquences juridiques considérables. On en apprend la règle générale selon laquelle la Thora exonère de toute responsabilité la victime d'un cas de force majeure. Quelqu'un qui a agi sous la contrainte, contre sa volonté, n'est pas sanctionnable. Ce principe s'applique même dans le cas d'une faute grave à laquelle il faudrait préférer la mort plutôt que de la commettre. Si toutefois la faute a été commise, le coupable n'est pas justiciable car on ne peut condamner quelqu'un ayant agi sous la contrainte.

Le verset semble toutefois comporter un enseignement supplémentaire, pas moins important.

La Thora établit une équivalence entre le viol et le meurtre ; dans ce dernier cas, non seulement il y a eu atteinte corporelle, mais la victime s'est vue privée de vie de manière permanente. Certes, le viol n'atteint pas à la vie physique elle-même, mais la blessure qu'il laisse dans l'âme de la victime risque d'éteindre pour longtemps, sinon pour toujours, la flamme de sa vie. On sait bien aujourd'hui à quel point certaines plaies restent vives et ne cicatrisent jamais.

Cette déclaration de la Thora exige de la société de tout faire pour protéger les victimes potentielles et, dans le cas où le crime a été commis et subi, de tout faire pour restaurer autant que faire se peut leur intégrité physique et morale. Cela peut signifier pour les victimes comme une véritable renaissance et c'est une obligation morale de premier plan pour la société à l'égard des victimes de viol ou de violences quelle qu'elles soient.

Cette profonde connaissance de l'âme humaine a déjà été dévoilée par la Thora il y a plus de trois mille cinq cents ans.

Shaul David Botschko